Accord européen CE/Lettonie

1995/0129(AVC) - 14/11/1995

En rappelant les différentes phases par lesquelles on est parvenu à la signature des accords européens par le Conseil des ministres, en juin 1995, le commissaire Van den Broek a remrqué que, par rapport à ceux qui ont été conclus avec les PECOs, ces accords prévoient la coopération en matière de lutte contre la criminalité. Toute une série de démarches, y compris une assistance spéciale régionale, ont été mis en oeuvre pour préparer, avant même la ratification des accords européens par les pays en cause, la stratégie préalable à leur adhésion à l'Union. Le commissaire a ainsi demandé l'approbation par le Parlement européen de l'accord en question de façon à lever tout obstacle au démarrage de la stratégie de preadhésion.